

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Mardi 30 janvier 2018 – 18h30**

Date de convocation : 15 janvier 2018

Date d'affichage : 6 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le trente janvier à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de cette commune, régulièrement convoquée, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET.

Membres présents : MM. Robert LUQUET, Jean André GUILLERMIN, Michel ROCHETTE et Jacques FAYET, Mmes Maud CANAC-MONTERISI, Suzanne CHANUT, Florence CHEVASSON, Roselyne ARCELIN, Marie-Louise BOUVIER, Jacqueline GIRARD et Céline SANTE.

Membres absents : Mmes Ingrid GAY et Claude MOIROUD.

Après avoir procédé à l'appel, Monsieur le Président remercie les membres du C.C.A.S. de leur présence et identifie les absents.

DELIBERATIONS

1/2018 - Approbation du procès-verbal de la séance du Centre Communal d'Action Sociale du 21 septembre 2017

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2017.

2/2018 - Approbation du compte administratif 2017

Madame Suzanne CHANUT présente aux membres du C.C.A.S. le compte administratif 2017 établi par le Président et qui se traduit comme suit :

- en section de fonctionnement :

- en dépenses : 10 391,96 €

- en recettes : 8 586.66 € soit un déficit de 1 805.30 €.

- en section d'investissement :

Néant.

Suzanne CHANUT rappelle le montant budgétisé en 2017 qui s'élève à 14 584 € et détaille article par article les dépenses et les recettes de fonctionnement réalisées.

L'assemblée approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif 2017 présenté.

3/2018 - Approbation du compte de gestion 2017

Le Président présente aux membres du C.C.A.S. le compte de gestion 2017 établi par Madame la Trésorière de La Roche Vineuse.

Les membres du C.C.A.S. autorisent à l'unanimité le Président à signer le compte de gestion 2017.

4/2018 - Affectation du résultat 2015

Le Président présente aux membres du C.C.A.S. le compte de résultat pour l'exercice 2017 qui se solde par un excédent global de fonctionnement de 4 278,49 €.

L'assemblée délibérante décide de reporter ce résultat au compte 002 en report à nouveau en fonctionnement.

5/2018 - Budget primitif 2018

Le Président présente aux membres du C.C.A.S. le budget primitif 2018 équilibré comme suit :

- en section de fonctionnement :
 en dépenses et en recettes : 13 778 €
- en section d'investissement :
 Néant.

6/2018 - Aide financière ponctuelle

Afin de proposer une aide immédiate aux personnes présentant des difficultés financières ponctuelles, il est proposé d'instaurer une aide alimentaire à utiliser exclusivement chez les commerçants de la commune, pour l'achat de produits alimentaires (à l'exception de boissons alcoolisées), ou une aide aux transports, exclusivement dans le cadre du transport à la demande « Tréma Fil ».

Un bon de commande sera délivré au cas par cas, sur justificatif et sous conditions de ressources, après examen de la situation financière du demandeur.

Après en avoir délibéré, les membres du C.C.A.S. autorisent à l'unanimité le Président à :

- donner un bon d'achat d'extrême urgence et à titre exceptionnel, n'excédant pas 15 euros en une ou plusieurs fois et dans la limite du budget, pour une collation définie préalablement entre les commerçants de la commune et la Mairie ;
- procéder sur demande à l'achat de tickets de transport auprès de Car Postal Mâcon et à établir des bons de commande nominatif permettant l'établissement d'un titre de transport, dans la limite du budget ;
- inscrire les crédits budgétaires nécessaires au budget 2018.

AUTRES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

Bilan des colis de Noël et repas des Aînés 2017

Suzanne CHANUT rappelle que le CCAS a envoyé 331 invitations aux habitants de plus de 70 ans de La Roche Vineuse (277 habitants de La Roche Vineuse et 54 à l'Eau Vive) afin de

participer au traditionnel repas des Aînés, ou en cas d'indisponibilité, de recevoir le colis de Noël.

242 personnes ont rendu le coupon-réponse. On dénombrait :

- 64 personnes voulant participer au repas (51 habitants de La Roche Vineuse, 13 résidents de l'Eau Vive) ; à ces derniers s'ajoutent les 22 invités, 2 animateurs et 6 bénévoles du Comité des fêtes. Le nombre de repas servi a donc été porté à **94**.

La journée a été, comme à son habitude, appréciée par les convives, que ce soit au niveau du repas de « Mille et une saveurs » que de l'animation de Jean-Pierre GENETTE en sa qualité de chanteur accordéoniste en duo avec Isabelle VALENTE.

Le coût de cette journée pour une personne de plus de 70 ans s'élève environ à 28 €.

- **121** personnes souhaitant recevoir le colis (79 habitants de La Roche Vineuse et 42 résidents de l'Eau Vive). 7 colis ont été donnés automatiquement aux personnes en établissement ;

Cette année, le colis d'un montant de 27.21 € était composé des éléments ci-après définis :

- -une bouteille de crémant brut = 7,11 € ;
- un ballotin de chocolats et de pâtes de fruit = 14 € ;
- un sachet de sablés citron = 6,10 €.

- **57** personnes ne désirant ni participer au repas, ni recevoir le colis ;

- **8** courriers d'invitation n'ayant pas pu être distribués pour personne non trouvée à l'adresse.

Préparation du repas des Aînés 2018

Suzanne CHANUT informe les membres du C.C.A.S. que le prochain repas des Aînés se tiendra le dimanche 7 octobre 2018. Le traiteur « Mille et une saveurs » de Crèches-sur-Saône a déjà fait l'objet d'une réservation. Le choix définitif du menu et des vins se feront lors de la prochaine réunion du C.C.A.S.

S'agissant de l'animation, Suzanne CHANUT revient sur le devis de DOUCET MUSIC retenu. Il est prévu plusieurs interventions spectacles pendant le déjeuner, entre les plats, suivies d'une animation dansante jusqu'à 17h30 environ. Une musique d'ambiance sera également diffusée dès l'entrée des convives. Elle rappelle le prix fixé à 756 € TTC.

Les membres du C.C.A.S. approuvent de nouveau ces propositions pour le repas des aînés 2018.

QUESTIONS DIVERSES

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 19h15 sans fixer la date de la prochaine réunion du C.C.A.S.